



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 122706

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'application de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article L. 932-5 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'article 86 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret relatif aux modalités des premières ventes des produits de la pêche maritime débarqués en France par des navires français, pris en l'application de l'article 86 de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, a été signé par le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire le 28 novembre 2011. Il est actuellement au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie pour contreseing. Ce décret, qui viendra compléter la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime en précisant les trois modalités de première vente des produits de la pêche, devrait paraître au Journal officiel de la République Française d'ici à la fin de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122706

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12126

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 253